

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juin 2020

---

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE  
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 3071)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

Mme Chapelier, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme De Temmerman, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, Mme Tuffnell et Mme Wonner

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 3 à 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à maintenir une large partie des retraités agricoles au sein du dispositif de revalorisation des pensions prévu par la proposition de loi initiale. Il avance également à 2021 la mise en œuvre de ce dernier.

Avec la rédaction actuelle, les retraités polypensionnés sont en effet exclus du dispositif au motif qu'ils bénéficieraient déjà de pensions liées à d'autres activités exercées au cours de leur vie professionnelle. Les agriculteurs seraient donc injustement pénalisés pour avoir exercé une autre activité et cotisé pour celle-ci.

Selon les estimations, environ un tiers des retraités agricoles seraient ainsi exclus du dispositif de revalorisation.